

Le pouvoir bien décidé à "réguler" la profession journalistique au Burundi

PANA, 03 mai 2016 L'Ã©dition 2016 de la libertÃ© de la presse intervenue dans un contexte mÃ©diatique difficile au Burundi Bujumbura, Burundi - La journÃ©e internationale de la libertÃ© de la presse, Ã©dition 2016, a Ã©tÃ© placÃ©e, mardi (photo), au Burundi, sous le thÃ©me officiel de "L'Ã©tat de droit, l'information et aux libertÃ©s fondamentales, c'est notre droit". Dans un pays oÃ¹ une centaine de journalistes indÃ©pendants Ã©taient aux abonnÃ©s absents pour avoir quittÃ© le pays par peur de l'insÃ©curitÃ©.

Le thÃ©me contrastait encore avec l'Ã©tat des lieux des entreprises de presse privÃ©es indÃ©pendantes les plus importantes qui ont Ã©tÃ© soit dÃ©truites physiquement dans les violences post-Ã©lectorales, en cours depuis plus d'un an, soit obligÃ©es de fermer. Des journalistes en exil doivent encore faire face Ã des mandats d'arrÃªt internationaux, accusÃ©s d'actes de connivence avec les responsables militaires et policiers de la tentative de putsch manquÃ© de mai 2015 ainsi qu'avec les opposants politiques hostiles au troisiÃ©me mandat prÃ©sidentiel. Les auditeurs sont Ã©duits aujourd'hui Ã Ã©couter la radio tÃ©lÃ©vision nationale (Rtnb, publique) qui a Ã©tÃ© pratiquement la seule Ã avoir pas Ã©tÃ© dÃ©rangÃ©e par la rÃ©cemment encore, les auditeurs ont pu se brancher Ã nouveau sur les frÃ©quences d'une radio privÃ©e connue pour son indÃ©pendance, "Isanganiro", ainsi que sur celles de "Rema FM", rÃ©putÃ©e plus proche du parti au pouvoir. Les deux radios ont bÃ©nÃ©ficiÃ© d'un non-lieu, faute de charges judiciaires suffisantes de complicitÃ© dans le "mouvement insurrectionnel" des "anti-troisiÃ©me mandat" prÃ©sidentiel et dans la tentative de putsch qui s'en est suivie. Par contre, le sort de la "Radio publique africaine" (RPA), "Bonesha FM" ainsi que celui de la radiotÃ©lÃ©vision "Renaissance", toutes privÃ©es, reste inconnu, en attendant la fin des enquÃªtes judiciaires sur le mÃªme chef d'accusation de s'Ãªtre mis Ã service des mutins et des responsables du mouvement insurrectionnel contre le troisiÃ©me mandat prÃ©sidentiel. La levÃ©e de la mesure contre Isanganiro et Rema FM n'a toutefois Ã©tÃ© effective qu'aprÃ¨s que les deux radios ont soumis un acte d'engagement auprÃ¨s du Conseil national de la communication (Cnc) de travailler "plus professionnellement et dans l'intÃ©rÃªt de la paix". A la veille de la journÃ©e internationale de la libertÃ© de la presse, l'organe public de communication des mÃ©dias est revenu Ã la charge, en Ã©dictant une sÃ©rie de mesures destinÃ©es Ã mieux rÃ©guler la profession journalistique au Burundi. Un "registre national de communication" a Ã©tÃ© ouvert Ã cet effet pour que tous les journalistes exerÃ§ant au Burundi se fassent connaÃªtre et s'inscrivent en vue de l'obtention d'une "carte provisoire de presse". Ailleurs, le 31 mars de chaque annÃ©e, au plus tard, les entreprises de presse sont dÃ©sormais tenues de produire et transmettre au Cnc des rapports narratifs et financiers de leurs activitÃ©s, en vertu de l'article 26 de la loi sur la presse qui aurait jusque-lÃ Ã©tÃ© ignorÃ© par les responsables des mÃ©dias.